

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GIERES**

**7 février 2011**

L'an deux mille onze, le 7 février à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 1<sup>er</sup> février 2011, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel ISSINDOU, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEE, H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, G. PROSCHE-LEMAIRE, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, J-C. GUERRE-GENTON, M. ISSINDOU, B. LEBRUN, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Nadège AMBREGNI (Pouvoir à J. PAVAN en date du 07/02/11)  
Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 07/02/11)  
M. Thierry BARON (Pouvoir à G. PROSCHE-LEMAIRE en date du 06/02/11)  
M. Habib EL GARES (Pouvoir à H. P. VERRI en date du 07/02/11)

**Absents excusés :**

Mmes Marie-Françoise PELLEGRIN, Marion TENINGE, MM. Jérôme DESMOULINS, Josselin DUCHATEAU, Georges MORIN.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 13 décembre 2010**

Le procès verbal du conseil municipal du 13 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **TRAVAUX**

**Rapporteur : Ange PERCONTE**

#### **DEL001-10 Validation de l'avant projet de l'aménagement d'un plateau traversant Grand'rue**

A la suite de la réalisation de l'ensemble immobilier « Le Mez'O », Grand'rue (route départementale RD 523), la municipalité a décidé l'aménagement d'une placette, ainsi que des cheminements piétonniers, de part et d'autre de cette voie, sur le tronçon compris entre la rue des Martinets et la rue Victor Hugo.

A la suite du diagnostic réalisé par l'architecte Monsieur LOVERA de l'opération « Le Mez'O », la commune a retenu la société MTM INFRA, pour assurer les études et le suivi des travaux de requalification de la voirie

Le conseil municipal, par 21 voix pour et 3 abstentions, décide d'approuver le projet dans son ensemble, de retenir le montant des travaux, à hauteur de 480.000 € HT et d'autoriser M. le Maire à procéder à la mise en concurrence pour réaliser les travaux.

### **DEL002-10 Dénomination de l'école maternelle Georges ARGOUD-PUY**

En 1978, la municipalité de Gières a décidé de construire une nouvelle école maternelle dans le quartier du Pied-de-Gières. Ce nouvel équipement s'inscrivait alors dans le cadre de la carte scolaire de la commune pour accueillir les enfants du nouveau quartier du Japin. La structure appelée « école maternelle de La Fontaine » a été ouverte en 1980 et agrandie en 1990 avec une salle de restauration scolaire. C'est Georges ARGOUD-PUY qui a contribué à la création de cette école maternelle. Il fut maire-adjoint à l'éducation et à la culture de 1977 à 1983. Il a contribué ainsi au développement des activités du tiers temps pédagogique à l'école primaire, de projets comme le collège, la bibliothèque, de l'office municipal des sports, de la culture et de l'animation (OMSCA), préfigurant l'OMS.

Georges ARGOUD-PUY nous a quitté en septembre 2009, et afin de lui rendre hommage, il est proposé de renommer l'école maternelle de La Fontaine : « école maternelle Georges ARGOUD-PUY ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle dénomination de l'école de La Fontaine : « école maternelle Georges ARGOUD-PUY » et autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapporteur : Michel ISSINDOU**

### **DEL003-10 Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense**

La professionnalisation des armées et la suspension de la conscription a amené le ministre de la défense à reformuler les liens entre la société et sa défense. Afin de valoriser et de promouvoir cette action, le ministère de la Défense a donc demandé à ce que soit nominativement désigné par délibération, au sein de chaque conseil municipal et pour la durée d'un mandat, un conseiller en charge des questions de défense.

Les candidatures proposées sont :

- Jean-Marie BERINGUIER
- Jean-Claude GUERRE-GENTON.

Un vote à bulletins secrets est organisé..

Les résultats : 23 bulletins sont trouvés dans l'urne.  
19 voix pour Jean-Claude GUERRE-GENTON  
3 voix pour Jean-Marie BERINGUIER  
1 bulletin blanc

Jean-Claude GUERRE-GENTON est élu correspondant Défense.

**FINANCES**

**Rapporteur : Christelle POLENTINI**

**DEL004-10 Budget primitif 2011 (budget principal et budget annexe de l'eau)**

Les objectifs du budget 2011 sont les suivants :

- garantir le niveau de qualité des services dont bénéficient les giérois
- favoriser l'accès au logement par des programmes de construction de nouveaux logements
- améliorer la qualité de vie dans la commune.

Il est construit en tenant compte des contraintes suivantes :

- des incertitudes sur l'avenir notamment en terme de ressources fiscales (suppression de la taxe professionnelle)
- un désengagement de l'Etat qui se traduit de fait par des transferts de compétences
- une diminution des dotations de l'Etat réduisant les marges de manœuvre de la commune

Pour le budget ville, en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 7 301 474 €. En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 071 200 €. L'épargne dégagée s'élève à environ 350 000 €.

Les charges à caractère général sont en diminution de 1,7 % par rapport à 2010 grâce aux efforts de gestion des services. Les dépenses de personnels ne sont en augmentation que de 1,16 % (ville et CCAS réunis) grâce à une réflexion permanente sur l'organisation des services.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'augmentation des taux de fiscalité reste modérée et place Gières en dessous des moyennes d'agglomération. Les recettes extérieures sont en diminution.

Enfin, le montant des investissements s'élève à 1 891 200 € dont 700 000 € pour les travaux de la Grand' Rue.

Pour le budget eau, en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 100 600 €. En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 56 500 €.

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 4 contre, approuve le budget principal et le budget annexe de l'eau pour l'année 2011.

**DEL005-10 Fixation des taux des taxes locales à partir de 2011**

Afin de faire face au désengagement de l'Etat en terme de dotations et de préserver son niveau d'épargne, la municipalité décide d'augmenter les taux des trois taxes locales.

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 4 contre, décide de fixer les taux des trois taxes communales à compter de l'année 2011, comme suit :

- taxe d'habitation : 15,84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,30 %

**DEL006-10 Budget eau – Fixation de la part communale dans le prix de l'eau potable**

Le conseil municipal par délibération du 11 février 2008 a approuvé un contrat de Délégation du Service Public – DSP – de l'eau potable avec la société SERGADI à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Dans le cadre de ce contrat, en dehors de la rémunération du délégataire, dont la tarification est indexée annuellement, il est nécessaire d'envisager une part communale pour permettre l'équilibre du budget en matière d'investissements et de renouvellement des réseaux.

Le conseil municipal, par 20 voix pour, 3 abstentions et 1 contre, décide d'appliquer une part fixe annuelle communale de 17,66 € HT, une part proportionnelle au mètre cube de 0,3059 € HT, de prendre acte du tableau de tarification du délégataire après révision des prix pour la période 2011 – 2012 et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application conforme de la présente délibération.

**SECTEUR SCOLAIRE**

**Rapporteur : Michèle BREUILLÉ**

**DEL007-10 Attribution de subventions au collège pour des voyages culturels et linguistiques**

Dans le cadre de projets d'établissement inscrits au sein d'un contrat d'objectif, plusieurs voyages culturels et linguistiques sont proposés aux collégiens giérois dont :

- un voyage intitulé « Devoir de Mémoire » ayant pour but de développer l'esprit critique des élèves
- un voyage intitulé « Développement linguistique de l'Espagnol »

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiative, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 5 € par jour et par élève et donc d'octroyer une subvention globale de 900 € pour l'ensemble des séjours.

**DEL008-10 Attribution d'une subvention au collège du Chamandier pour le séminaire d'intégration**

Dans le but de permettre une meilleure intégration des futurs élèves de 6<sup>ème</sup> à la rentrée scolaire (prise de contact avec les camarades, l'équipe éducative et administrative) et de travailler concrètement sur l'apprentissage des règles de vie au collège, monsieur le Principal du collège propose comme l'année dernière un séminaire de 3 jours, pour la période du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2011 au Domaine des Girards (entre Villard de Lans et Lans en Vercors).

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiative, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 5 € par jour et par élève pour le séjour.

**DEL009-10 Versement de subventions au collège du Chamandier – Atelier «Maths en jeans»**

En collaboration avec un chercheur en mathématiques de l'Université Joseph Fourier, un groupe d'élèves du collège participe à un atelier de recherches en mathématiques dénommé «Maths en jeans». Durant l'année scolaire, leur travail consiste à développer leurs facultés de raisonnement scientifique lors de séances d'activités hebdomadaires, de participation à des séminaires et à un congrès annuel à Gap, les 1, 2 et 3 avril 2011.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises concernées et d'encourager ce type d'initiatives, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 5 € par jour et par élève et donc d'octroyer une subvention de 45 €.

**PERSONNEL**

**Rapporteur : Michel ISSINDOU**

**DEL0010-10 Signature d'une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la mise à disposition d'un personnel**

Un fonctionnaire territorial peut être mis à disposition d'un établissement public pour y effectuer son service, La mise à disposition est prononcée par arrêté du maire après accord de l'agent et de l'établissement public et après information de l'assemblée délibérante. La commission administrative paritaire doit également être consultée.

Dans le cadre du transfert des inscriptions périscolaires de la ville au CCAS, deux agents ont été affectés avec leur accord au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Dans l'attente de la vacance d'emplois permanents, il est proposé de mettre à disposition les personnels concernés. Les mutations deviendront à terme définitives. Une convention prévoyant le remboursement de l'intégralité de la rémunération des agents mis à disposition et des cotisations et contributions afférentes (même en cas de congé maladie ou formation) du 1er janvier au 31 janvier 2011 sera conclue entre la mairie et le CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la dite convention.

**DEL0011-10 Modification du tableau des effectifs**

Suite au départ à la retraite d'un agent et du transfert des inscriptions du périscolaire de la ville au C.C.A.S, deux agents sont affectés avec leur accord de la ville au CCAS. Il convient de supprimer au 1er mars 2011, un poste de rédacteur et un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe.

Les postes du service culture ont été redéfinis suite au départ à la retraite d'un agent. Il convient de créer un poste à mi-temps pour assurer la gestion de la régie de la salle du Laussy et des tâches administratives. L'agent sera recruté sur le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est proposé de supprimer deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et laissés vacants suite à la réussite de ces agents au concours d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces modifications du tableau des effectifs.

**DEL0012-10 Recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre du projet d'écoquartier rue du Petit Jean**

Dans le cadre du projet d'écoquartier dans le secteur Petit Jean, la ville souhaite réduire au maximum l'impact sur l'environnement, favoriser le développement économique, la qualité de vie, la mixité et l'intégration sociale.

La ville conduit une démarche partenariale avec les opérateurs et leurs bureaux d'études afin d'optimiser les opérations de construction tout en limitant les impacts environnementaux, avec des objectifs ambitieux. Pour ce faire, une charte du développement durable de l'opération, qui deviendra contractuelle, est en cours d'élaboration. Aussi, il est proposé au conseil municipal de recruter un agent non titulaire sur le grade de technicien 1<sup>er</sup> échelon avec un régime indemnitaire de niveau 3 pour une durée d'un an.

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 4 abstentions, décide de recruter un agent non titulaire.

**JEUNESSE**

***Rapporteur : Michèle BREUILLÉ***

**DEL0013-10 Signature d'une convention d'objectifs avec l'association des centres de loisirs pour l'année 2011**

La commune de Gières, à travers de nombreux outils (contrat enfance jeunesse, contrat d'accompagnement scolaire ...), développe une politique socioéducative globale en direction de l'enfance et de la jeunesse à travers des activités scolaires et périscolaires, des activités de loisirs et des actions en faveur de l'insertion dans le monde du travail et dans la société en général. Ces actions ont pour objectif de répondre à un besoin des familles, de permettre à tous les enfants et jeunes giérois d'avoir accès aux loisirs, à la culture et à l'éducation tout en préparant les citoyens de demain.

Cette politique s'accompagne d'opérations menées en direct par la commune, notamment dans le secteur périscolaire, et du soutien financier aux associations dont les actions participent aux objectifs globaux de la municipalité.

Dans ce cadre, il est proposé d'encourager, par la signature d'une convention d'objectifs tripartite, la mise en place du programme d'actions proposé par l'A.C.L. qui participe aux objectifs globaux de la municipalité. Les principales actions de l'A.C.L. sont les suivantes :

- organisation d'un centre de loisirs pour les enfants dans les locaux de la propriété du Clos d'Espiès,
- gestion, organisation de programmes d'activités, accompagnement des projets pour les jeunes giérois,
- prise en charge des enfants et jeunes giérois au sein des centres de loisirs thématiques de l'association extérieurs à la commune, dans les sorties d'initiation au ski, dans tous les séjours avec hébergement organisés par l'A.C.L. et toutes les activités spécialisées.

Les principales modalités financières de la convention concernant la ville sont les suivantes :

- remboursement par l'ACL d'une indemnité annuelle d'occupation des locaux, de l'entretien du parc, des fluides et de la mise à disposition de personnel
- prise en charge des postes du service jeunesse pour un montant de 138 075 €

- versement d'une subvention de fonctionnement pour le secteur jeunesse de 58 000 €

subvention des activités spécifiques dans le cadre du contrat enfance jeunesse à hauteur de 3 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et son annexe et autorise M. le Maire à la signer ainsi que son annexe.

## **URBANISME**

***Rapporteur : Pierre VERRI***

### **DEL0014-10 Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2010**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le bilan annuel des acquisitions et des ventes réalisées par la ville en 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation de ces éléments.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est abordée lors de cette séance publique.

☺ ☺ ☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21h00.